



Pour la souveraineté alimentaire

Vers une agriculture écologique et juste, et
l'accès pour tous à une alimentation saine

Proposition pour une politique agricole et alimentaire décroissante



Alter
Kapitae

Travaux co-dirigés par :

Rémy Bonnevey et Arthur Zarrouki

Rapport co-rédigé par :

Rémy Bonnevey et Arthur Zarrouki

Relecture et contributions par l'équipe d'Alter Kapitae, notamment :

**Romane Anquetil, Jean Cordier, Albane Crespel, Johana Defrance,
Louis Fidel, Sounya Kiniffo, Héloïse Lepinard, Somhack Limphakdy,
Gabriel Malek, Camille Pailier, Yves Perret, Lunaï Prawerman**

Merci également à Camille Atlani-Bicharzon pour ses précieux retours

Merci enfin à Elena Molinari pour les illustrations

~



Octobre 2025

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
20 MESURES PHARES	7
CONTEXTE	9
DÉFINITIONS.....	12
A. Définition de la décroissance prospère.....	12
B. Définition de la convention citoyenne référendaire	14
C. Définition de la commission citoyenne	14
D. Définition des bons démocratiques universels	14
E. Définition des Caisses de Redirection Écologique	15
PROPOSITION POLITIQUE	16
A. Pour une réappropriation démocratique	16
1. Pour un pilotage démocratique des orientations et objectifs du secteur	16
2. Pour une société des Communs.....	16
3. Pour une recherche et une éducation indépendantes.....	17
4. Pour l'indépendance, la pluralité et la responsabilité de la vie politique.....	17
5. Pour une responsabilité humaine et environnementale de tous les acteurs de l'économie	17
6. Pour une libération démocratique : vers le biorégionalisme.....	18
7. Pour une refonte du droit de propriété.....	18
B. Pour une alimentation saine et accessible	19
1. Pour un droit universel et inconditionnel à l'alimentation :	19
2. De la ferme à l'assiette : pour une agriculture nourricière, locale, diversifiée, résiliente.....	19
3. Pour une alimentation saine, soutenable et adéquate	19

4.	Pour une pratique participative et ancrée de l'alimentation	20
C.	Pour une production agricole humaine et écologique	20
1.	Pour la préservation et la revitalisation des sols, une redéfinition de la propriété et un partage équitable de leur usage.....	20
2.	Pour l'accroissement et la sécurisation de la population paysanne.....	21
3.	Redonner du sens à la profession agricole et mieux la rémunérer.....	21
4.	Pour une transition vers l'agroécologie	22
5.	Pour une définanciarisation de l'agriculture	22
6.	Pour une agriculture libérée de la mécanisation outrancière et de la surdépendance énergétique	22
7.	Pour une agriculture participative, solidaire et citoyenne.....	23
D.	Pour un environnement sain et foisonnant.....	23
1.	Pour une agriculture libérée des intrants néfastes.....	23
2.	Pour un régime de sauvegarde et de réparation.....	24
3.	Pour un nouveau rapport au vivant	24
4.	Pour la préservation et la régénération des cycles de l'eau, et la résilience territoriale du secteur agricole	24
E.	Pour une société transparente et responsable	25
1.	Pour la libération de l'espace public	25
2.	Pour une éducation émancipatrice	25
3.	Pour un journalisme libéré de l'Etat et des puissances d'argent.....	25
4.	Pour une information accessible	26
F.	Pour la souveraineté alimentaire dans un monde juste.....	26
1.	Pour une agriculture paysanne protégée du dumping social et environnemental 26	
2.	Pour une sortie de l'agriculture industrielle	27
3.	Pour le financement de la redirection écologique et la compensation des pertes 27	
4.	Pour une coopération internationale et décoloniale.....	27
NOTES		29

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'agriculture et l'ensemble du système alimentaire français sont au cœur des défis globaux que posent la souveraineté nationale, la résilience des territoires, la soutenabilité à long terme de nos modes de vie, la transition vers une société juste et démocratique.

De fait, il est urgent que la société se saisisse démocratiquement des orientations à donner au secteur : en effet la France est la 1^{ère} puissance agricole de l'UE¹, mais 8 millions de français sont en insécurité alimentaire², elle produit pour exporter³, mais est très dépendante des importations pour produire⁴ et pour se nourrir⁵. Sa population agricole, injustement rémunérée⁶ et endettée⁷, captive de l'agro-industrie⁸, est en chute libre⁹. Nos politiques publiques entretiennent un système à bout de souffle à la fois contributeur et victime du changement climatique, de la destruction de la biodiversité, de l'épuisement des sols, ainsi que gourmand en eau et en énergie, très dépendant des ressources fossiles, et à l'origine de graves problèmes de santé publique¹⁰.

Alter Kapitae, association apaisane, défend un nouveau modèle de société fondé sur l'idée de décroissance prospère, propose un renversement fondamental de nos sociétés, une transvaluation de toutes les valeurs, une refondation de notre organisation politique, sociale et économique. Non pas dans une dynamique réactive, mais dans un élan créatif, joyeux et stimulant, redonnant à l'humanité son agentivité. Mettre la technique, l'économie, la production, la politique, au service de la liberté, de l'égalité et du soin – plutôt qu'à leur détriment. Pour ce faire, la décroissance prospère articule entre autres anticapitalisme et anti-industrialisme, décolonialité et anti-impérialisme, féminisme et théorie queer, antiracisme et indigénisme.

Face à ce constat, Alter Kapitae souhaite porter sur la place publique une proposition politique, afin que les acteurs politiques et associatifs puissent s'en saisir. Cette proposition vise à une profonde réappropriation démocratique des enjeux, objectifs et trajectoire à donner au secteur. Elle prévoit pour cela une pratique refondée et novatrice de nos modalités de décision, articulant dans une approche systémique et participative des mesures au niveau territorial pour favoriser les initiatives citoyennes, rendre les habitants et les agriculteurs, acteurs d'une production et d'une consommation soutenables, et des consultations de niveau national pour se libérer des diktats du marché et de la concurrence mondiale déloyale (aussi bien au détriment de la France qu'à son profit), et arbitrer les choix de société vers une agriculture nourricière, respectueuse des sols et de la biodiversité, permettant ainsi d'assurer une alimentation saine, équilibrée et accessible à toutes et tous

Pour une réappropriation démocratique

- Définir démocratiquement les objectifs stratégiques de l'agriculture et de l'alimentation
- Initier une transition vers les Communs et le biorégionalisme

Pour une alimentation saine et accessible

- Assurer un droit universel à l'alimentation par la création de la sécurité sociale de l'alimentation
- Multiplier les initiatives non-marchandes et collectives (production/distribution/consommation)

Pour une production agricole humaine et écologique

- Redéfinir la propriété des sols, assurer leur usage équitable et des pratiques agroécologiques
- Augmenter la population agricole, la sécuriser, et favoriser la participation de tous à la production

Pour un environnement sain et foisonnant

- Organiser la sortie définitive de tous les pesticides et engrais synthétiques, et recycler les nutriments
- Accorder un droit au vivant, assurer la sauvegarde et la réparation des écosystèmes

Pour une société transparente et responsable

- Interdire la publicité, garantir une information indépendante, et sanctuariser le droit à l'alerte
- Incorporer des parcours « De la ferme à l'assiette » et « Décroissance » au cursus éducatif

Pour la souveraineté alimentaire dans un monde juste

- Assurer la souveraineté politique française par la refonte ou la sortie de l'UE et de l'Euro
- Reconnaître et réparer les dettes (néo-)coloniales et écologiques françaises

20 MESURES PHARES

Notre proposition détaille 110 mesures se traduisant en objectifs concrets (cf. **PROPOSITION POLITIQUE**) organisées en 6 chapitres, parmi lesquelles :

Mesure phare (résumé)	Échelle	Modalité démocratique
A - Pour une réappropriation démocratique		
Mise en œuvre d'une convention citoyenne référendaire ¹⁷ pour définir les objectifs stratégiques assignés au secteur agricole et alimentaire (cf. A.1.i)	Nationale	Convention citoyenne référendaire ¹⁷
Mise en œuvre d'une convention citoyenne référendaire ¹⁷ pour établir la liste des Communs ciblées et son inscription dans la Constitution (cf. A.2.i)	Nationale	Convention citoyenne référendaire ¹⁷
Interdiction de la brevetabilité de tous les organismes vivants, notamment les semences (cf. A.2.iii)	Nationale	Parlement
Réforme par la loi du cadre comptable national pour la mise en œuvre et la généralisation de pratiques comptables à triple capital (cf. A.5.i)	Nationale	Parlement
Mise en œuvre d'une convention citoyenne référendaire ¹⁷ pour la transition institutionnelle vers le biorégionalisme (cf. A.6.i)	Nationale Territoriale	Convention citoyenne référendaire ¹⁷
Développement de Caisses de Redirection Écologique ^{16,17} à initiatives citoyennes et associatives pour le financement de la préservation des Communs positifs et du démantèlement des Communs négatifs (cf. A.6.vii)	Territoriale	Société civile & Collectivités
B - Pour une alimentation saine et accessible		
Création d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (cf. B.1.iii)	Nationale Territoriale	Parlement
Création des Maisons de l'alimentation (cf. B.4.i)	Territoriale	Société civile & Collectivités
C - Pour une production agricole humaine et écologique		
Reconnaissance du statut de Communs à l'ensemble du sol national et collectivisation du foncier via création à l'échelle nationale d'un réseau d'Offices Fonciers (cf. C.1.i à C.1.iii)	Nationale Territoriale	Convention citoyenne référendaire
Aides à la transition par reprises des actifs échoués (biens et équipements sophistiqués et énergivores de l'agriculture industrielle) (cf. C.4.v)	Territoriale	Cf. Offices fonciers et Caisses de Redirection Écologique
Mise en œuvre de la polyactivité choisie et orienter des actifs vers les activités agricoles ou de la chaîne alimentaire en facilitant les temps partiels (cf. C.7.i)	Nationale Territoriale	Parlement & Collectivités
Insertion/réinsertion par l'agriculture (cf. C.7.iii)	Territoriale	Société civile & Collectivités

Mesure phare (résumé)	Échelle	Modalité démocratique
D - Pour un environnement sain et foisonnant		
Mise en oeuvre de la sortie définitive de tous les pesticides et engrais synthétiques (cf. D.1.i)	Nationale	Parlement
Mise en œuvre d'une convention citoyenne référendaire ¹⁷ pour accorder une nouvelle place au vivant et à l'environnement, avec inscription dans la Constitution et proclamation d'une déclaration universelle des droits du vivant et des écosystèmes (cf. D.3.ii)	Nationale	Convention citoyenne référendaire ¹⁷
Intégration du rapport à la terre dans les parcours de soins, sociaux, et de réinsertion (cf. D.3.iii)	Territoriale	Société civile & Collectivités
E - Pour une société transparente et responsable		
Interdiction de toute publicité promouvant un bien ou un service spécifique, sur tous supports, et toutes cibles (cf. E.1.i)	Nationale	Parlement
Incorporation d'un nouveau parcours "De la ferme à l'assiette" au socle commun, de la maternelle au lycée, de la ferme (potager individuel, agriculture professionnelle...) à l'assiette (saisonnalité, diététique, cuisine, slow-food...), (cf. E.2.i)	Nationale Territoriale	Parlement & Collectivités
Mise en place d'une protection économique des lanceurs d'alerte, via l'aide à la reconversion et la réinsertion, et si nécessaire un salaire à vie assuré par la collectivité (cf. E.4.ii)	Nationale	Parlement
F - Pour la souveraineté alimentaire dans un monde juste		
Mise en oeuvre d'une convention citoyenne référendaire ¹⁷ pour redéfinir la position de la France vis-à-vis des traités internationaux : - Sortie des traités et règles de l'Union Européenne contraires à la mise en œuvre d'un protectionnisme écologique, à la réappropriation collective des Communs, au maintien de services publics hors de la sphère marchande (cf. F.1.i) - Mise en place de nouveaux textes et institutions monétaires (cf. F.3.i)	Nationale	Convention citoyenne référendaire ¹⁷
Mise en oeuvre d'une convention citoyenne référendaire ¹⁷ pour la reconnaissance, le recensement et la description des dettes coloniales, néocoloniales et écologiques de la France (cf. F.4.i)	Nationale	Convention citoyenne référendaire ¹⁷

CONTEXTE

Alter Kapitae propose un nouveau modèle de société autour de la décroissance prospère, dont la **souveraineté alimentaire¹¹ et agricole** est un des principaux et premiers piliers.

En effet, l'agriculture est au carrefour des multiples dimensions de la polycrise socio-écologique et systémique à laquelle nous sommes confrontés.

Elle est, de ce fait, un des premiers leviers - si ce n'est le premier- pour y répondre de manière systémique. Du fait de l'étendue des surfaces cultivées par rapport à l'ensemble des surfaces terrestres, elle est le lieu et l'activité qui a, de loin, l'impact le plus important - négatif ou positif selon comment elle est pratiquée - sur la biodiversité. Or du maintien de la biodiversité dépend l'ensemble des services écosystémiques - sur terre comme sous terre, dans les sols - permettant de préserver à terme l'habitabilité de notre planète.

Indissociable de l'agriculture, notre alimentation - c'est-à-dire nos pratiques, socialisations et systèmes alimentaires - en est à la fois la conséquence et le premier déterminant.

Face à un système capitaliste complètement hors sol, prétendant dans sa course folle et aveugle, aller faire vivre l'humanité sur d'autres planètes, l'agriculture est et doit être le lieu de notre atterrissage, c'est à dire de notre reconnexion à la terre : dans la séquence des changements de paradigme à mener, celui du système agricole et alimentaire se place donc en première priorité.

Par ailleurs, dans la mesure où l'agriculture et l'alimentation sont au fondement de notre société et font système avec celle-ci, notre présente proposition implique nécessairement des pré-requis et impacts sur des volets plus généraux : elle comporte donc des chapitres dépassant son objet principal, tels que les modalités démocratiques de gouvernance de la société, la protection des personnes, les droits sociaux ou encore les échanges internationaux.

Notre proposition est guidée par des objectifs stratégiques en matière d'utilisation des ressources, de modes de production, d'allocation des denrées produites et de redéfinition du régime alimentaire. Cette refondation de notre système agricole et alimentaire¹² repose sur un arbitrage démocratique et écologique, dans le respect des écosystèmes et du vivant, afin de faire émerger une justice écologique et internationale, et une société épanouissante.

Suite à la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture a connu une transformation d'ampleur avec la mécanisation et le développement des intrants chimiques (engrais et pesticides). Ce nouveau modèle d'agriculture industrielle a offert de nouveaux débouchés aux industriels de la chimie du complexe militaro-industriel et visait à répondre à une injonction politique : nourrir le monde.

La production de nourriture n'a effectivement jamais été aussi colossale. Pourtant près de 8 millions de français sont en insécurité alimentaire, les inégalités entre agriculteurs sont béantes et nos sols se fragilisent de jour en jour. Ce n'est plus un modèle tenable, ni pour les producteurs, ni pour les consommateurs et encore moins pour le vivant. Il nous

faut au contraire favoriser les circuits courts, l'agroécologie et une juste rémunération des agriculteurs, à travers des solutions comme la sécurité sociale de l'alimentation que nous soutenons, et les Caisses de Redirection Écologique^{16,17} que nous proposons afin de rediriger les bénéfices indus, en premier lieu des industriels de l'agroalimentaire et de la grande distribution, vers la transition agroécologique et en soutien des agriculteurs et paysans.

Notre responsabilité collective est d'accompagner et de donner la voix aux agriculteurs et paysans, premières victimes sanitaires et économiques de ce modèle, dans la bifurcation vers une agriculture soutenable, saine et émancipatrice. Notre responsabilité collective dépasse nos frontières, la France étant une ancienne puissance coloniale, une puissance néocoloniale, et l'un des principaux exportateurs de pesticides, pour certains déjà interdits en Europe au vu de leur dangerosité. Notre responsabilité dépasse notre époque, les générations futures hériteront des conséquences de nos actions et inactions.

Dans cette optique, une société prospère, juste et émancipatrice se construirait selon ces **principes directeurs** :

- Une extension des **droits de la personne, du vivant, et des écosystèmes** notamment le droit à une alimentation saine
- La protection et la sauvegarde des biens et activités nécessitant un partage équitable de leur usage par la collectivité, en leur reconnaissant **le statut de Communs**¹³ : notamment les sols, l'eau, les semences, la production et distribution alimentaire...
- La généralisation des filières territoriales, dans le cadre d'une **approche biorégionaliste**¹⁴, dans une logique d'autonomisation des territoires, avec notamment le redécoupage des régions actuelles en biorégions¹⁵
- L'évolution des pratiques agricoles et industrielles, par la mise en place de nouvelle comptabilité, de manière à **rendre comptables** l'ensemble des acteurs de l'économie **de la préservation des capitaux humains et écologiques** au-delà des seuls intérêts économiques et financiers
- Une approche proactive d'**équité, de justice et de respect dans les relations et échanges avec les pays tiers**, et notamment dans la préservation des économies et des conditions d'habitabilité des pays et régions exploitées et pillées par l'économie capitaliste, ainsi que la réparation et la prise en compte des dettes coloniales et écologiques.

Alter Kapitae porte cette proposition politique sur la place publique, afin que les acteurs politiques et associatifs puissent s'en saisir, contribuer au questionnement radical qui traverse le secteur et, ce faisant, contribuer à la vitalité de notre société dans son ensemble. Notre proposition détaille ce qui pourrait d'ores et déjà être initié, puis accompli, pour améliorer sans attendre notre société et nos vies.

La proposition d'Alter Kapitae vise à une profonde réappropriation démocratique des enjeux, objectifs et trajectoire à donner au secteur afin d'engager la transformation de l'actuelle agriculture industrielle, coloniale et capitaliste vers une agriculture agroécologique, locale et collective. Notre proposition prévoit pour cela une pratique

refondée et novatrice des modalités de décision, articulant dans une approche systémique et participative : d'une part des mesures au niveau territorial pour favoriser les initiatives citoyennes, rendre les habitants et les agriculteurs acteurs d'une production et d'une consommation soutenables, et d'autre part des consultations de niveau national pour se libérer des diktats du marché, de la concurrence mondiale déloyale (aussi bien au détriment de la France qu'à son profit), et arbitrer les choix de société vers une agriculture nourricière, respectueuse des sols et de la biodiversité, permettant ainsi d'assurer une alimentation saine, équilibrée et accessible à toutes et tous.

Alter Kapitae défend la radicalité de cette proposition politique, sans laquelle aucun réel changement, à la mesure des enjeux contemporains, ne saurait être engagé : nous affirmons avec force l'absence d'horizons indépassables, et sommes donc prêts à remettre en question les dogmes de notre société et de l'agriculture industrielle, jamais par idéologie ou dogmatisme, toujours par pragmatisme.

En particulier, notre proposition remet en cause le principe de la propriété privée, en faisant du sol un Commun, non pas contre les agriculteurs et les paysans, mais pour eux et pour la société. En effet, la propriété des terres s'est morcelée et éloignée de ceux qui la travaillent. Aujourd'hui, seules 20 % des terres en France sont exploitées par des agriculteurs qui en sont propriétaires, le reste l'est en location, entraînant des coûts de fermage souvent importants. Ainsi, un agriculteur loue en moyenne ses terres à 14 propriétaires contre 3 ou 4 dans les années 1980, et travaille donc également pour des intérêts privés particuliers, qui ne sont ni les siens ni ceux de la société. Les raisons sont multiples, l'agriculture industrielle en est une, avec la concentration des terres au sein d'immenses exploitations détenues par des sociétés agricoles. En questionnant la propriété privée, Alter Kapitae vise au contraire à rapprocher chaque agriculteur et paysan de sa terre, lui assurer un droit d'usage plein et entier, lui garantir la possibilité de la transmettre à ses descendants pour la poursuite d'activité, et ainsi qu'à consolider ses revenus. Similairement, Alter Kapitae, en défendant la mise en œuvre d'une sortie progressive, maîtrisée et définitive des pesticides de synthèse, défend également les intérêts des agriculteurs et paysans.

Enfin, cette proposition politique s'inscrit bien évidemment dans une transformation systémique de la société, à l'aune de la décroissance prospère, renforçant ainsi la viabilité de certaines mesures pouvant sembler de prime abord peu applicable dans le système politique, économique et social actuel, la finalité de ces mesures étant précisément d'ouvrir des brèches, et d'engager une sortie de celui-ci.

DÉFINITIONS

A. Définition de la décroissance prospère

Depuis la moitié du XX^{ème} siècle, la **croissance économique**, mesurée par le PIB, est devenue **l'alpha et l'oméga de toute politique**. Elle a conduit, dans un contexte de mondialisation, à une **fragilisation de nos sociétés**. Cette grande accélération a entraîné une augmentation sans précédent des impacts des activités humaines sur l'environnement, à l'homogénéisation des modes de vie via l'imposition de la modernité occidentale et la destruction méthodique des solidarités collectives, ainsi qu'à l'accroissement des prélèvements de ressources naturelles, sources de conflits et conduisant irrémédiablement à un état de guerre permanente.

Un changement de paradigme est nécessaire et désirable. De par la **crise sociale**, qui se manifeste par le creusement des inégalités, entre et au sein des pays, par l'accroissement de la précarité, par l'aliénation professionnelle et sécuritaire, par l'essentialisation et la diabolisation de l'étranger, et pour le bénéfice des classes dominantes et des pays les plus riches. De par la **nouvelle ère environnementale** dans laquelle nous entrons avec l'extermination de la biodiversité et le dérèglement climatique. En raison aussi du dépassement des autres **limites planétaires** et de la raréfaction des ressources fossiles et minières.

L'ensemble de l'humanité ne porte pas une égale responsabilité dans ces crises, au sens premier du terme, moments périlleux et décisifs. Pire encore, les populations portant la moindre responsabilité, si ce n'est l'absence, subissent souvent plus fortement ces conséquences délétères. Au centre de ce vortex, se situe le **capitalisme** dans son ère néolibérale finissante et consumériste, préfigurant un néomercantilisme. En son sein, les pays occidentaux ont prospéré au détriment du Sud global, l'exploitant et le pillant pour s'accaparer ses ressources, le privant d'autonomie et détruisant méthodiquement ses multitudes de modes de vie propres. Cette **dynamique coloniale, raciste** par essence, n'a jamais vraiment pris fin, et ce afin de garantir le **mode de vie fondamentalement impérial de l'Occident**.

Cette **dynamique d'exploitation** existe également au sein des pays, où les classes possédantes s'enrichissent au détriment de tous les autres, c'est-à-dire de celles et ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre ou trouver le moyen de survivre. L'origine et la nationalité, réelles ou supposées, sont d'autres critères de discrimination, tout comme l'orientation sexuelle et le genre, via le **patriarcat**. En privant les femmes de leur liberté et en invisibilisant leur travail de reproduction sociale, pourtant indispensable à l'humanité, le but est toujours le même : diviser pour mieux accumuler.

Les sources de ces maux sont nombreuses, et ont de très anciennes racines : entre autres le **platonisme antique** - valorisant les idées aux dépens de la réalité sensible -, le **dualisme** qui en découle - extrayant l'humain de la nature, et ce faisant justifiant son exploitation, ainsi que celle des femmes par les hommes -, et le **positivisme** - érigeant le progrès technique et scientifique en fondement de nos sociétés. **Un changement**

ontologique et épistémologique est donc **indispensable** pour surmonter les défis auxquels l'humanité fait face.

Les crises écologiques et sociales s'accroissent proportionnellement aux oppressions subies et répétées sur le vivant, auquel l'humanité appartient. Soigner ces maux nécessite une **approche systémique**, s'attaquant aux causes plutôt qu'aux conséquences. Ce processus, synonyme d'émancipation, de libération et de joie passerait par un démantèlement des causes majeures déjà citées, l'abandon de l'aliénante accumulation matérielle et une prise d'autonomie collective. Ce chemin que nous nommons **décroissance prospère** serait le lieu d'expérimentations joyeuses et évolutives, d'ouvertures aux différents imaginaires et trajectoires embrassant le **sens du devenir**.

La **décroissance prospère** s'oppose aux paradigmes économiques et sociaux dominants, centrés sur la croissance et les valeurs de la modernité occidentale. Elle préconise de **recentrer nos sociétés sur les besoins et désirs humains, imaginés et arbitrés démocratiquement et localement**, l'économie devenant alors un moyen et non une fin en soi. La décroissance prospère se traduit **dans les pays occidentaux** par une **réduction des matériaux et de l'énergie utilisés** dans la production et la consommation afin d'**aligner les activités humaines sur les limites écologiques, et de redistribuer les richesses équitablement**. Elle exige que cette transformation structurelle soit conduite **démocratiquement** afin de faire émerger une justice écologique et une société épanouissante. La décroissance prospère revendique la **libération du Sud global** du joug occidental, notamment via leur **dévoassalisation** et le paiement par les pays occidentaux de leurs dettes coloniales, écologiques et économiques. La décroissance prospère, concept historiquement occidental, se construit dans la pluriversité, et s'inscrit dans une **communauté de pensée** avec d'autres perspectives soeurs issues du Sud global, tels que le **Buen Vivir latino-américain**, l'**Ubuntu** et l'**Ujamaa africains** et l'**Eco-swaraj indien**.

La décroissance prospère trace un chemin pour, effectivement, tout changer. D'une part, elle offre un **cadre critique**, qui remet en question les structures de pouvoir, les dynamiques économiques et les normes sociales afin d'encourager la pensée critique et la libération de l'esprit. D'autre part, elle construit un **mouvement social transformateur**, aspirant à fédérer un ensemble d'initiatives plurielles. La décroissance prospère est donc avant tout une **matrice d'alternatives**, construite autour de valeurs et d'objectifs communs : **l'autonomie et la démocratie, l'amour et le soin, l'égalité et la justice, la dignité et la pluralité, la durabilité et la suffisance, le bien-être et l'interdépendance, la communauté et la souveraineté**. Elle a pour vocation de rendre possible la naissance de futurs multiples, pluriels, organisés autour de principes tels que la simplicité, la sobriété et la convivialité. Elle conçoit la liberté non pas comme une jouissance solitaire mais comme le pendant indissociable d'une égalité émancipatrice. Elle est portée par une **critique radicale des rapports de domination**, qu'ils s'exercent de l'humain sur l'humain, ou sur le non-humain.

La décroissance prospère propose un **renversement fondamental de nos sociétés**, une réévaluation des valeurs, une **refondation de notre organisation politique, sociale et économique**. Non pas dans une dynamique réactive, mais **dans un élan créatif, joyeux**

et stimulant, redonnant aux peuples leur agentivité. Mettre la technique, l'économie, la production, la politique, au service du soin et d'une égale liberté – plutôt qu'à leur détriment. Pour ce faire, la décroissance prospère articule entre autres **anticapitalisme et technocritique, décolonialité et anti-impérialisme, féminisme et théorie queer, antiracisme et indigénisme**, pour une redirection écologique concrète, confédérale et biorégionale, tournée autour des Communs. L'économie de la rareté a vécu trop longtemps, faisons advenir la décroissance prospère.

B. Définition de la convention citoyenne référendaire

Convention citoyenne référendaire : assemblée de citoyens tirés au sort, illustrant la diversité de la société française, constituée de manière temporaire sur décision du Président de la République, du Premier ministre ou via un référendum d'initiative partagée (cadre de la Constitution actuelle), préférablement via un référendum d'initiative populaire dans le cas d'un changement de Constitution (défendu par Alter Kapitae). Elle se saisit d'une question majeure engageant des choix de société. Sa mission est de retenir des orientations, choix et objectifs à long terme, d'instruire les sujets, d'en évaluer les conditions de faisabilité et a tout pouvoir sur l'organisation de son travail. Ses membres sont rémunérés au plus haut niveau de la fonction publique - à hauteur du temps travaillé. Ils doivent être en pleine possession de leurs droits civiques et moyens. Ils peuvent être dispensés sur demande, ou recusés auprès de l'ordre de juridiction approprié (e.g. conflits d'intérêts). La convention citoyenne d'aboutir à des recommandations. Elle consulte pour cela des experts autant que de besoin. Elle référendaire formule le résultat de ses travaux sous forme de questions qui sont ensuite soumises à référendum, pour ou contre chacun des choix proposés.

C. Définition de la commission citoyenne

Commission citoyenne : assemblée de citoyens renouvelée périodiquement par tiers (2 ans), exerçant une souveraineté populaire directe, en particulier quant aux sujets nécessitant une forte indépendance, tout en s'inscrivant dans l'état de droit. La commission citoyenne dispose à la fois d'un pouvoir de définition et de décision, dans le cadre de la loi, ainsi que de suivi, d'enquête et de saisie directe des magistrats du siège ou administratifs. Toute décision de la commission citoyenne peut être sujette à appel auprès de l'ordre de juridiction approprié. Les citoyens, tirés au sort, d'une manière à être représentatif de la diversité de la société française, doivent être en pleine possession de leurs droits civiques et moyens, et peuvent être dispensés sur demande ou recusés auprès de l'ordre de juridiction approprié (e.g. conflits d'intérêts), et participent aux travaux de la commission en échange d'une rémunération correspondant au plus haut niveau de la fonction publique à hauteur du temps travaillé. Elle a tout pouvoir sur l'organisation de son travail, et les moyens alloués à l'exercice des missions sont garantis par le Parlement.

D. Définition des bons démocratiques universels

Bons démocratiques universels : aussi appelés 'bons citoyens' ou encore 'bons pour l'égalité démocratique' par l'économiste Julia Cagé, constituent un mode de financement démocratique. Tel que défendu par Alter Kapitae, ce dispositif vise à offrir à chaque habitant d'un territoire (et non à chaque citoyen) un égal pouvoir d'influence, i.e. l'atteinte d'une réelle égalité démocratique, actuellement distordue par les différences de richesse, accordant un poids politique supérieur aux personnes les plus aisées. Ce dispositif de bons démocratiques universels consiste en la possibilité, pour chaque

habitant, de financer, à partir de sa quote-part d'un financement public visant un domaine spécifique (e.g. financement des médias, financement de partis politiques, financement d'associations...) l'organisme de son choix, éventuellement sous réserve d'un processus d'accréditation décidé et piloté démocratiquement.

E. Définition des Caisses de Redirection Écologique

Les **Caisses de Redirection Écologique**¹⁶ sont un projet de recherche-action et d'encapacitation citoyenne promu par Alter Kapitae, pour la création et l'expérimentation de nouvelles institutions financières démocratisées dont la vocation est de financer l'écologisation des territoires, dans une dynamique incrémentale, et dans la perspective d'y faire advenir la décroissance prospère.

Elles sont arrimées à des principes écologiques et sociaux forts, et ont vocation à être portées par des collectifs autonomes. Elles ne visent pas à aménager le capitalisme, mais à créer des interstices, des îlots de bifurcation systémique, capables de réorienter les flux de ressources, de soutenir des pratiques économiques non extractives, et de préserver les communs naturels et humains au sein des biorégions.

PROPOSITION POLITIQUE

A. Pour une réappropriation démocratique

1. Pour un pilotage démocratique des orientations et objectifs du secteur

- i. Convention citoyenne référendaire¹⁷ pour la définition des objectifs stratégiques assignés au secteur - avec une trajectoire temporelle claire et des jalons de sortie des pesticides et des intrants chimiques - tels que : couverture des besoins alimentaires domestiques, rééquilibrage du régime alimentaire (recommandation : 66 % de protéines végétales¹⁸) et éradication de la surconsommation (recommandation : - 33 % de la consommation¹⁸), niveau de souveraineté agricole, niveau et nature des imports/exports, réduction des pertes et gaspillages (recommandation : - 50 %¹⁸), arbitrage sur l'usage des surfaces au sol (e.g. alimentation humaine, animale, production de bioénergie...), préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, neutralité carbone (e.g. directe et indirecte) forte baisse de la demande énergétique (e.g. directe et indirecte), agroécologie généralisée, conditions de résilience du système agro-alimentaire...
- ii. Mise en oeuvre d'un pilotage coordonné de l'ensemble de l'action publique en matière agricole et alimentaire, combinant le niveau national et territorial, sous l'impulsion d'un ministère à compétences étendues, et avec une autonomie, des compétences et des moyens accrus pour les collectivités territoriales, et une formation systématique des élus locaux à la résilience du système alimentaire.
- iii. Planification périodique combinant le niveau national, régional, territorial, afin de déterminer les produits, volumes et qualités à produire, à importer et exporter, et rendant compte aux différentes instances démocratiques locales et nationales.
- iv. Ouverture systématique des instances agricoles et alimentaires (territoriales / nationales) à des collèges citoyens et des collèges de collectivités locales : notamment celles porteuses de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)¹⁹, et en particulier en ce qui concerne l'orientation des terres agricoles, ainsi que les dispositifs d'accompagnement à l'installation/transmission.

2. Pour une société des Communs

- i. Mise en place d'une convention citoyenne référendaire¹⁷ pour établir la liste des Communs ciblées et son inscription dans la Constitution.
- ii. Mise en place d'une loi garantissant la possibilité juridique et les moyens nécessaires à l'émergence des Communs, notamment par leur gouvernance locale et citoyenne.
- iii. Interdiction de la brevetabilité de tous les organismes vivants, notamment les semences.

- iv. Interdiction de la brevetabilité de toute découverte ayant bénéficié d'un financement public, directement ou indirectement, et mise à disposition libre de droits des brevets passés répondant à cette condition.
- v. Mise à disposition libre de droits de tous les brevets de la recherche entièrement privée pour une liste de pays définie par le Parlement en vue de favoriser leur autonomie (e.g. non membres de l'OCDE).

3. Pour une recherche et une éducation indépendantes

- i. Interdire le financement avec des fonds privés de la recherche publique.
- ii. Mise en place d'une commission citoyenne¹⁷ pour le pilotage de la recherche publique, par l'élaboration d'un plan vicennal (i.e. sur 20 ans), avec révision quinquennale, établissant les priorités, et les limites, notamment éthiques, de la recherche publique.
- iii. Garantir le libre accès et exploitation des résultats issus de la recherche publique, notamment par l'interdiction de toute dépose de brevet.
- iv. Nationalisation de l'ensemble des établissements d'enseignement privés bénéficiant de fonds publics, et décentralisation de la gouvernance à l'échelle biorégionale.
- v. Mise en place d'une gouvernance collégiale (personnels, parents et élèves à parité) des établissements scolaires.
- vi. Renforcement de l'indépendance et du pouvoir d'initiative des enseignants, sur le plan méthodologique et programmatique.
- vii. Garantir un strict encadrement de l'intervention de lobbys ou d'entreprises en milieu éducatif.

4. Pour l'indépendance, la pluralité et la responsabilité de la vie politique

- i. Interdiction des dons des personnes morales aux activités politiques (e.g. partis, associations...).
- ii. Mise en place de bons démocratiques universels¹⁷ pour le financement des activités politiques par les personnes privées, l'interdiction des dons des personnes privées, et le plafonnement des frais d'adhésion.
- iii. Mise en place d'une commission citoyenne¹⁷ encadrant strictement le "pantouflage" et les conflits d'intérêts.
- iv. Instauration de la révocabilité de tous les mandats électifs.

5. Pour une responsabilité humaine et environnementale de tous les acteurs de l'économie

- i. Réforme par la loi du cadre comptable national pour la mise en œuvre et la généralisation de pratiques comptables à triple capital²⁰, rendant les entreprises comptables de la préservation, au-delà du seul capital

financier, des capitaux humains et naturels qu'elles utilisent et prévoyant pour cela d'intégrer dans leurs instances de direction des porte-paroles issus de la société civile pour représenter les capitaux humains et naturels impactés.

6. Pour une libération démocratique : vers le biorégionalisme

- i. Convention citoyenne référendaire¹⁷ pour la préparation d'un projet de transition institutionnelle vers le biorégionalisme, avec inscription dans la Constitution pour y inclure des principes biorégionalistes : notamment l'articulation entre les futures biorégions (nouvelles entités écopolitiques) et les structures étatiques existantes, lesquelles devraient évoluer vers un rôle de coordination entre biorégions.
- ii. Redécoupage des régions françaises en biorégions basées sur des critères écologiques (bassins versants, climat, écosystèmes) en associant scientifiques, citoyens et acteurs locaux à la cartographie de ces territoires, et en s'appuyant sur des données géomorphologiques et des pratiques in situ.
- iii. Gouvernance décentralisée par le développement d'une démocratie directe à l'échelle biorégionale via des assemblées citoyennes locales dotées de pouvoirs décisionnels sur l'aménagement du territoire et les ressources naturelles : instaurer des mécanismes de subsidiarité écologique où les décisions se prennent au niveau le plus pertinent pour l'écosystème concerné.
- iv. Garantie de l'autonomie alimentaire par la généralisation des circuits courts, d'une agroécologie paysanne et la protection des terres agricoles contre l'artificialisation (cf. chapitres **B** et **C**).
- v. Développement de communautés énergétiques territorialisées basées sur les potentiels renouvelables locaux (biomasse, hydroélectricité, éolien), notamment pour atteindre l'autonomie énergétique des fermes.
- vi. Éducation et culture : intégration d'une « pédagogie du lieu » dans les programmes scolaires pour reconnecter les populations à leur environnement immédiat (cf. **E.2**), et soutien des pratiques artistiques et artisanales valorisant les matériaux et savoir-faire locaux.
- vii. Développement des Caisses de Redirection Écologique^{16,17} à initiatives citoyennes et associatives pour le financement de la préservation des Communs positifs et du démantèlement des Communs négatifs.

7. Pour une refonte du droit de propriété

- i. Mise en oeuvre, à terme, d'une convention citoyenne référendaire¹⁷ pour une refonte du droit de propriété, autour d'une approche relationnelle (e.g. "faisceau de droits", "usus/abusus/fructus") et de critères de choix, tels que l'origine (e.g. travail, héritage, vol), l'objet (e.g. biens matériels, moyens

de productions, moyens de subsistance...), la taille, l'usage, la durée (temporaire, permanente) ou encore l'exclusivité (e.g. individuelle, collective, commune, privée).

B. Pour une alimentation saine et accessible

1. Pour un droit universel et inconditionnel à l'alimentation :

- i. Inscrire le droit pour toutes et tous à une alimentation saine dans la Constitution.
- ii. Elaborer une loi en faveur de ce droit (cf. **A.1.i**), définissant le panier minimal pour toutes et tous (calories, macro et micronutriments) et les dispositifs permettant de garantir ce droit, tels que : gratuité du panier minimal pour les personnes défavorisées, montant progressif pour les autres.
- iii. Création d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation²¹ à l'échelle nationale, proposition de distribuer un budget alimentaire mensuel (recommandation : 150€) à tous (via la carte vitale) : conventionnement des professionnels réalisé par des caisses gérées démocratiquement, financement par la création d'une cotisation sociale à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée.

2. De la ferme à l'assiette : pour une agriculture nourricière, locale, diversifiée, résiliente

- i. Donner aux collectivités territoriales des compétences, missions et moyens accrus (cf. **A.1**) pour l'organisation du système agricole et alimentaire local, avec des objectifs tels que : autonomie alimentaire pour différentes denrées de base, alimentation saine accessible à toutes et tous, diversification de la production agricole, relocalisation des facteurs de production, accompagnement à la création de filières entièrement territoriales (telles que blé-farine-pain) depuis la production agricole jusqu'à la transformation et la commercialisation.
- ii. Étendre les compétences des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)¹⁹ : en faire des outils de planification sur les territoires (cf. **A.1.iii**), en leur donnant des objectifs de durabilité et d'accessibilité, en les finançant en conséquence, en intégrant un volet foncier en synergie avec la création d'un réseau national d'Office fonciers (cf. **C.1.ii**).

3. Pour une alimentation saine, soutenable et adéquate

- i. Donner aux communes un objectif de transition vers des restaurations collectives biologique et locale (recommandation : 100 %), avec baisse des produits d'origine animale (recommandation : -75 %), choix de menus végétariens/végétaliens, produits peu transformés. Formation en ce sens des cuisiniers et responsables de cantines.
- ii. Sensibiliser le grand public à l'évolution des régimes alimentaires (cf. **A.1**).

- iii. Mise en place de normes élevées et prescriptives auprès des producteurs et acteurs de la chaîne alimentaire : suppression des produits ultra-transformés (e.g. graisses trans, aliments hyper glucidiques, additifs, pesticides ...).

4. Pour une pratique participative et ancrée de l'alimentation

- i. Communes / intercommunalités missionnées pour la création de Maisons de l'alimentation (en s'inspirant du déjà-là que sont les Maisons d'Éducation à l'Alimentation Durable²²), comprenant restaurant social et solidaire, cantine participative, épicerie à gestion citoyenne. Mise en œuvre d'une formation d'animateurs et animatrices à cet effet.
- ii. Autoproduction par les habitants : mise à disposition de terrains par les collectivités pour développer des jardins partagés, et organiser des ateliers de formation au jardinage.
- iii. Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine pour des productions sur petites surfaces de fruits et légumes frais : instauration par la loi d'une surface minimale cultivable par nombre d'habitants en zone urbaine.

C. Pour une production agricole humaine et écologique

1. Pour la préservation et la revitalisation des sols, une redéfinition de la propriété et un partage équitable de leur usage

- i. Inscrire dans la Constitution la reconnaissance du statut de Communs à l'ensemble du sol national (cf. **A.2**).
- ii. Créer un réseau d'Offices fonciers couvrant l'intégralité du territoire national à maille intercommunale ou départementale, géré démocratiquement, en charge de l'acquisition des sols pour le compte des collectivités, avec notamment comme mission la mise à disposition de biens immobiliers nécessaires à la production agricole (terres, bâtiments et logements d'agriculteurs), et des critères d'éligibilité tels que l'agroécologie, la production à destination locale, les circuits courts.
- iii. Établir une loi précisant les modalités, conditions et le calendrier du transfert de propriété du foncier, telles que : principe de volontariat, droit d'usage transmissible aux enfants, surface maximale par personne, conditions d'expropriation ou de confiscation des propriétés foncières privées restantes après une date limite fixée à l'échelle nationale. Une attention particulière sera portée à la répartition du foncier dans les DOM/TOM au vu de l'héritage colonial.
- iv. Faire évoluer la loi ZAN pour donner aux collectivités les moyens de stopper l'étalement urbain²³.

2. Pour l'accroissement et la sécurisation de la population paysanne

- i. Arbitrage, par les collectivités territoriales - avec consultation contraignante de collèges citoyens - lors des cessions/reprises d'exploitations agricoles : orientation vers des projets diversifiés, répondant aux enjeux de production nourricière et d'agroécologie, avec droit de veto en cas de menace d'absorption par les exploitations voisines, ou de revente à des entreprises non agricoles.
- ii. Via l'Office Foncier (cf. **C.1.ii**), les Caisses de Redirection Écologique^{16,17} et les collectivités territoriales - ces différentes instances pouvant être directement sollicitées par tout agriculteur ou porteur de projet agricole - mise en place de parcours d'accompagnement personnalisés, conçus avec et par la profession agricole du territoire pour : accès au foncier agricole, aide à la restructuration des fermes, aide au désendettement et reprise d'actifs échoués, aide à la transmission et à l'accompagnement pour les porteurs et porteuses de projets agroécologiques.
- iii. Lancement d'un chantier et d'une consultation pour l'amélioration de la protection sociale et des retraites des agriculteurs, sur le principe de mutualiser les risques de ceux qui nous nourrissent avec l'ensemble de la société.

3. Redonner du sens à la profession agricole et mieux la rémunérer

- i. Coordination de l'action publique au niveau national comme territorial (cf. **A.1**) pour une nourriture moins transformée et plus locale, ainsi que pour une réduction du nombre d'étapes et d'acteurs intermédiaires de la ferme à l'assiette, permettant de mieux répartir la valeur, et ainsi, mieux rémunérer les agriculteurs, au juste prix.
- ii. Déclinaison de l'action publique au niveau territorial : incitations et accompagnement pour le développement de filières territorialisées, facilitation pour la création de coopératives locales de transformation, stockage, distribution, permettant de développer les savoir-faire locaux. Développement de réseaux de fabrication d'outils agricoles low-tech facilement réparables et de sources d'énergie locales.
- iii. Démantèlement des monopoles de l'agroalimentaire et des centrales d'achat.
- iv. Contractualisation sur la durée via la Sécurité Sociale de l'Alimentation, via les Collectivités territoriales (notamment restauration collective) avec des prix rémunérateurs.
- v. Refonte de la PAC vers une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC) : cf. chapitre **F**.

4. Pour une transition vers l'agroécologie

- i. Transformation du cursus des formations agricoles professionnalisantes et diplômantes, de l'agriculture industrielle à l'agriculture agroécologique.
- ii. Mise en place d'un financement public d'une formation continue et gratuite des agriculteurs à l'agroécologie.
- iii. Partage équitable du coût de la transition par l'ensemble des acteurs de la chaîne, en proportion de leur poids dans le système agro-industriel actuel, notamment : taxation des acteurs de l'industrie avale (transformation et distribution), réorientation de toutes les subventions de l'agriculture industrielle vers des pratiques régénératives, biologiques et agroécologiques, financement local des actions de redirection écologique via les Caisses de Redirection Écologique^{16,17}.
- iv. Création de banques de semences collectivisées, gérées par les agriculteurs, et visant à la protection des variétés de cultures non génétiquement modifiées, traditionnelles et indigènes.
- v. Aides à la transition par la reprise des actifs échoués (biens et équipements sophistiqués et énergivores de l'agriculture industrielle) notamment via les Caisses de Redirection Écologique^{16,17} et Offices fonciers (cf. **C.1.ii**).

5. Pour une définanciarisation de l'agriculture

- i. Abaissement immédiat des limites de positions par l'Autorité des Marchés Financiers afin de limiter la spéculation
- ii. Exclusion immédiate des acteurs et investisseurs extérieurs au marché alimentaire (i.e. sans aucune intention véritable d'acquérir ou de vendre une denrée) des marchés financiers agricoles et alimentaires
- iii. Révision immédiate du cadre réglementaire pour les entreprises d'investissement et les opérateurs de marché, afin d'intégrer des mesures fortes pour limiter la spéculation à la seule fin de couverture des risques et que cet encadrement ne participe pas à la volatilité des prix et à l'enrichissement sur la faim.
- iv. Organiser une sortie progressive des produits agricoles des marchés financiers, internationaux puis nationaux, et assurer la garantie des prix par des mécanismes publics de régulation des prix ou des caisses d'assurance mutualisées et territorialisées.

6. Pour une agriculture libérée de la mécanisation outrancière et de la surdépendance énergétique

- i. Aides territoriales et accompagnements pour l'émergence de réseaux locaux d'artisans pour la réparation et la fabrication d'outils simplifiés proches des exploitations : aides à la création de coopératives d'autoconstruction et d'ateliers partagés qui valorisent les savoirs paysans et démocratisent l'accès à des plans libres d'outillage²⁴

- ii. Elaboration et création de programmes de formation aux pratiques agroécologiques, à l'autoconstruction et à la maintenance des outils low-tech (cf. **C.4**)
- iii. Soutien de la recherche et de l'innovation low-tech appliquée à l'agriculture (cf. **A.3**)
- iv. Aides financières et administratives à l'installation orientées vers des modèles plus autonomes (bâtiments basse technologie, équipements collectifs, panneaux solaires, d'éoliennes et de systèmes de biogaz, autoconsommation électrique, projets d'énergie renouvelable agricole) (cf. **C.2.ii**)
- v. Aides à la création de "communautés énergétiques rurales"

7. Pour une agriculture participative, solidaire et citoyenne

- i. Favoriser la polyactivité choisie et orienter des actifs vers les activités agricoles ou de la chaîne alimentaire : faciliter les temps partiels grâce aux outils législatifs (Code du Travail...) et la pluralité des contrats de travail dans un cadre sécurisant (non précarisant). Faciliter l'adoption de modèles de gestion partagée dans les fermes pour faciliter la polyactivité.
- ii. Mise en place de fermes communales maraîchères pour relocaliser la production agricole, par exemple en approvisionnant les cantines locales en circuit court et en produits issus de l'agriculture biologique. Fonctionnement par chantiers participatifs citoyens en bénévolat et/ou avec une contribution citoyenne rémunérée (cf. polyactivité ci-dessus).
- iii. Mise en place par les collectivités, en collaboration avec des associations²⁵ de dynamiques d'accueil, formation, d'accès au travail et d'accompagnement administratif de personnes avec ou sans papiers, urbaines ou rurales, de prisonniers volontaires en voie de réinsertion (cf. **D.3.iii**), dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation.

D. Pour un environnement sain et foisonnant

1. Pour une agriculture libérée des intrants néfastes

- i. Mise en œuvre de la sortie définitive de tous les pesticides et engrais synthétiques et naturels dont la dangerosité est établie, aussi bien leur utilisation sur le territoire national, que leur production et leur exportation.
- ii. Recycler massivement les nutriments, via la valorisation des excréta (humains et non-humains) et des biodéchets.
- iii. Financement public de la recherche et investissements publics dans la lutte naturelle contre les ravageurs, la diversification des cultures et l'enrichissement organique des sols.

2. Pour un régime de sauvegarde et de réparation

- i. Moratoire pour tous les projets liés à l'agriculture industrielle, notamment les méga bassines, dans l'attente de la mise en place d'un pilotage démocratique.
- ii. Mise en place d'un principe préleveur-pollueur- -payeur strict, notamment en augmentant les redevances payées par les acteurs économiques, en vue de la dépollution, en particulier des sols et cours d'eau, de la juste utilisation des ressources, et du démantèlement des infrastructures néfastes.
- iii. Interdiction des dérogations préfectorales ou ministérielles en termes d'utilisation des ressources communes et des rejets.

3. Pour un nouveau rapport au vivant

- i. Mise en place d'une personnalité juridique pour l'environnement, les espèces vivantes, et les écosystèmes.
- ii. Mise en place d'une convention citoyenne référendaire¹⁷ pour accorder une nouvelle place au vivant et à l'environnement, avec inscription dans la Constitution et proclamation d'une déclaration universelle des droits du vivant et des écosystèmes.
- iii. Intégration du rapport à la terre dans les parcours de soins physiques et psychiques, de réhabilitations, d'accueil, de médiation sociale, de privation de liberté (e.g. emprisonnement) par exemple via l'activité de jardinage, de foresterie, de participation à la production agricole.

4. Pour la préservation et la régénération des cycles de l'eau, et la résilience territoriale du secteur agricole

- i. Mise en place par bassin-versant de politiques de gestion commune de la ressource en eau combinant : réduction des besoins agricoles en eau, amélioration de l'efficacité et de la sobriété des usages non agricoles de l'eau, développement des pratiques favorisant l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols, réutilisation pour l'irrigation des eaux usées issues des stations d'épuration, réduction des pertes d'eau par la modernisation des réseaux collectifs et la lutte contre les fuites.
- ii. Mise en œuvre de soutiens financiers pour la modernisation des systèmes d'irrigation avec des équipements économes en eau : goutte-à-goutte, sondes d'humidité, pilotage précis de l'irrigation.
- iii. Intégration, dans la planification de la production agricole et alimentaire (cf. **A.1**), d'objectifs de préservation / résilience vis à vis de la ressource en eau : substitution progressive de cultures très consommatrices d'eau (maïs, riz ...) par des cultures plus sobres (sorgho, tournesol, légumineuses ...), choix de variétés précoces ou à cycle court pour éviter les pics de demande en

eau pendant les périodes de sécheresse, développement de semences et variétés plus tolérantes à la sécheresse (cf. **C.4**).

- iv. Accompagnement et formation des agriculteurs : plans personnalisés pour diagnostiquer la vulnérabilité de chaque exploitation et définir une stratégie d'adaptation à 5-10 ans, pour la transition à l'agroécologie (cf. **C.4**) et la mise en oeuvre de pratiques de conservation (travail minimum du sol, couverts végétaux, jachère, paillage, zones humides, haies, prairies permanentes pour limiter l'évaporation et améliorer l'infiltration de l'eau).
- v. Mise en place de quotas et de tarification progressive de l'eau pour responsabiliser les usages et inciter à l'économie.

E. Pour une société transparente et responsable

1. Pour la libération de l'espace public

- i. Interdiction de toute publicité promouvant un bien ou un service spécifique, sur tous supports, et toutes cibles.
- ii. Mise en place d'une commission citoyenne¹⁷ pour la validation des communications, à visée informationnelle ou promotionnelle, sectorielles, associatives, et gouvernementales.

2. Pour une éducation émancipatrice

- i. Incorporation d'un nouveau parcours "De la ferme à l'assiette" au socle commun, de la maternelle au lycée, de la ferme (potager individuel, agriculture professionnelle...) à l'assiette (saisonnalité, diététique, cuisine, slow-food...), avec une participation concrète à la prise en charge du métabolisme de l'établissement (e.g. ½ journée par semaine), notamment la mise en place de pratiques de restauration réellement collectives dans le cadre scolaire, avec participation tournante du personnel et des élèves à la préparation des repas, et l'organisation de "classes de ferme".
- ii. Incorporation d'un cursus sur la décroissance prospère au socle commun de la maternelle à l'université, notamment pour changer le rapport au vivant et à l'environnement (e.g. ½ journée par semaine).
- iii. Mise en place d'outils d'éducation populaire "De la ferme à l'assiette" par les communes, pour écologiser la ville en nous ré-apprenant à coopérer et à mutualiser (animation de jardins partagés, collectifs, familiaux, cantines etc.).

3. Pour un journalisme libéré de l'Etat et des puissances d'argent.

- i. Création d'une commission citoyenne¹⁷ garante de l'indépendance des médias, de leur éthique, et de la pluralité des opinions.
- ii. Démantèlement des conglomérats médiatiques par l'autorité régulatrice

- iii. Garantir la stricte indépendance des rédactions, et interdiction de toute plus-value économique pour les propriétaires de médias, via le versement des dividendes ou à la revente.
- iv. Financement de l'ensemble des médias privés par un système de bons démocratiques universels¹⁷.
- v. Protection juridique renforcée des journalistes et de leurs sources (notamment exclusion totale du régime du secret des affaires).

4. Pour une information accessible

- i. Renforcement de la protection juridique des lanceurs d'alerte (personnes privées ou morales).
- ii. Mise en place d'une protection économique des lanceurs d'alerte, via l'aide à la reconversion et la réinsertion, et si nécessaire un salaire à vie assuré par la collectivité.
- iii. Mise en place d'un nutri-score, d'un éco-score et d'un socio-score obligatoires pour tous les produits industriels transformés non artisanaux.
- iv. Mise en place de commissions citoyennes thématiques, avec droit d'accès, d'inspection et d'enquête sur les activités publiques et privées, sur un modèle renforcé des commissions parlementaires.
- v. Pour une transparence totale de l'activité des lobbys, par exemple via un registre public auto-déclaratif répertoriant l'ensemble des activités des lobbys en lien avec les élus et les institutions publiques (e.g. prises de contacts, ensemble des courriels, des rapports, des financements...).

F. Pour la souveraineté alimentaire dans un monde juste

1. Pour une agriculture paysanne protégée du dumping social et environnemental

- i. Mise en oeuvre d'une convention citoyenne référendaire¹⁷ pour la sortie des traités, règles et dogmes de l'Union Européenne contraires à la mise en oeuvre d'un protectionnisme écologique, à la réappropriation collective des Communs, au maintien de services publics hors de la sphère marchande - comme notamment le principe de concurrence libre et non faussée : la convention citoyenne référendaire pourra, à l'issue de ses travaux et délibérations, proposer de soumettre à référendum l'ouverture d'une négociation avec nos partenaires européens pour l'adoption de nouveaux textes compatibles avec une réelle souveraineté populaire et démocratique, et poser la question du choix de sortie de l'Union Européenne en cas d'échec des négociations.
- ii. Mise en place de règles d'harmonisation sociale, fiscale, et environnementale à l'intérieur de l'Union Européenne, et d'un protectionnisme à ses frontières avec l'application systématique de mesures-miroir dans les échanges avec les pays tiers. Clause

d'applicabilité des normes françaises lorsqu'elles sont plus pertinentes et ambitieuses sur le plan social ou écologique que les normes européennes.

- iii. Abrogation des accords de libre-échange actuellement en vigueur.
- iv. Construction de nouvelles coopérations approfondies avec les États qui le souhaitent basées sur une notion de "juste-échange" : souveraineté et résilience alimentaire, priorisation donnée aux productions locales, préservation des ressources naturelles, respect du vivant, pratiques agroécologiques.

2. Pour une sortie de l'agriculture industrielle

- i. Repenser la PAC en une politique agricole et alimentaire commune (PAAC), notamment via l'instauration de quotas, de prix garantis et des aides au financement de la transition agroécologique, le remplacement des aides à l'hectare par des aides à l'actif agricole, la gratuité du label bio...
- ii. Réviser le Plan stratégique national français (déclinaison nationale de la PAC) pour le mettre en adéquation avec les recommandations alimentaires et nutritionnelles de santé publique, et pour une répartition plus juste des aides.
- iii. Imposer la restitution des aides de la PAC sur les produits qui sont exportés, soutenir les productions clé (légumineuses, fruits et légumes...), rémunérer spécifiquement certaines pratiques (agroforesterie, cultures intermédiaires), cela pour sécuriser et mieux orienter la production agricole (cf. chapitre C).

3. Pour le financement de la redirection écologique et la compensation des pertes

- i. Mise en oeuvre d'une convention citoyenne référendaire¹⁷ (cf. F.1.i) pour la sortie des traités, règles, institutions et dogmes de l'Union Européenne relatifs à la politique monétaire et budgétaire privant les Etats de toute souveraineté monétaire, les obligeant à se financer sur les marchés financiers, les contraignant à l'austérité et réduisant leur capacité à investir dans la bifurcation écologique et sociale. La convention citoyenne référendaire pourra, à l'issue de ses travaux et délibérations, proposer de soumettre à référendum l'ouverture d'une négociation avec nos partenaires européens pour de nouveaux textes et institutions financières au sein de la zone Euro, et poser la question du choix de sortir de l'Euro ou de l'Union Européenne en cas d'échec des négociations.
- ii. Création monétaire sans dette²⁶ pour le financement de la redirection écologique^{16,17}, pour la reprise d'actifs échoués²⁷, pour le rachat du foncier privé par les Offices fonciers (cf. C.1.ii).

4. Pour une coopération internationale et décoloniale

- i. Convention citoyenne référendaire¹⁷ pour la reconnaissance, le recensement et la description des dettes coloniales, néocoloniales et

écologiques de la France, avec inscription dans la constitution du principe de réparation couplé avec l'obligation de respect de la souveraineté alimentaire réciproque dans les échanges avec les pays tiers, élaboration d'une loi pour la mise en oeuvre des politiques de réparation et de renégociation des traités.

- ii. Adoption des principes suivants dans les accords et traités avec les pays tiers, et relations aux DOM/TOM : protection des semences traditionnelles, priorité aux circuits courts, exclusion des multinationales de la gouvernance alimentaire, restitution des terres spoliées, reconnaissance des droits coutumiers, moratoire sur les achats de terres à grande échelle, abandon des subventions à l'exportation européennes qui faussent les marchés, annulation des créances liées à l'héritage colonial et conversion en fonds souverains alimentaires, co-construction de programmes de recherche, restitution systématique des artefacts culturels et savoirs agronomiques pillés, valorisation des pratiques agricoles traditionnelles face à l'effondrement écologique.
- iii. Création d'un tribunal international sur les crimes coloniaux, néo coloniaux, écologiques, et les atteintes à la souveraineté alimentaire, ainsi que les accaparements des ressources naturelles et humaines, et plus généralement les actions contribuant aux échanges inégaux, en vue de la mise en place de mesures de réparation et d'aide à l'autonomisation.

NOTES

¹ L'Union européenne est l'une des plus grandes puissances agricoles mondiales. En 2023, la production agricole du continent a représenté environ 537 milliards d'euros. L'Etat y contribuant le plus est la France (pour une production 95,78 Md€, soit plus de 17 % du total de l'UE), suivie de l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la Pologne et la Roumanie. (Source : site internet [Toute L'Europe](#))

² Source : Secours Catholique - Caritas France, rapport [L'injuste prix de notre alimentation](#), 2024

³ La France est 6^{ème} exportatrice agricole mondiale, 1^{ère} pour les Vins et spiritueux, 4^{ème} pour les céréales, lait et produits laitiers, 6^{ème} pour les produits alimentaires (Source : The Shift Project, rapport [Pour une Agriculture bas carbone, résiliente et prospère](#), 2024)

⁴ 8,5 millions de tonnes par an d'engrais importés, dépendant des minerais et du gaz russe et marocain pour les produire, 4 millions de tonnes par an de soja provenant d'Amérique du Sud pour nourrir notre bétail (Source : Terre de Liens, rapport [Souveraineté alimentaire](#), 2025)

⁵ Les produits agricoles exportés mobilisent 43 % de la surface agricole utilisée (SAU) de la France, soit 12,4 millions d'hectares, d'où une surface disponible par habitant de 2 100 m² là où il en faudrait quasiment le double, ce qui a pour conséquence une part toujours croissante des importations de produits alimentaires (doublement en 20 ans) (Source : Terre de Liens, rapport [Souveraineté alimentaire](#), 2025)

⁶ Les agriculteurs sont la catégorie professionnelle qui travaille le plus, part à la retraite le plus tardivement, et dont le niveau de vie est parmi les plus faibles. Ceci provient notamment d'une répartition inégale de la valeur au sein du système alimentaire - sur 100 € d'achats alimentaires, seuls 6,90 € sont perçus par les agriculteurs français. (Source : Les Greniers d'Abondance, rapport [Qui veille au grain ?](#), 2022). 18 % des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté, sans parvenir à tirer un revenu décent de leur travail (Source : Secours Catholique - Caritas France, rapport [L'injuste prix de notre alimentation](#), 2024)

⁷ En 2022, l'endettement moyen des exploitations agricoles est de 225 580 €, et de 296 560 € pour les agriculteurs de moins de 40 ans. Le taux moyen d'endettement (dettes/total de l'actif) est de 40,2 %. Financé à hauteur de 60 % par des capitaux propres et à 30 % par des dettes financières, l'actif moyen s'élève à 561 120 € et est composé à 54% d'immobilisations (dont 15 % foncier, 29 % matériel et 27 % bâtiments ou installations) (Source : Agreste, rapport [Graph'Agri](#), 2024)

⁸ 300 entreprises agro-alimentaires et 4 centrales d'achat en position d'oligopole ont une influence disproportionnée dans la négociation des prix et des standards de production. Captifs de ces marchés, les agriculteurs et les consommateurs n'ont aucune emprise sur les stratégies commerciales – parfois notoirement déloyales – déployées. La mise sur le marché de nouvelles technologies par les industries de la semence, du machinisme ou de l'équipement agricole, détermine les systèmes de production associés et crée une situation de dépendance durable. (Source : Les Greniers d'Abondance, rapport [Qui veille au grain ?](#), 2022).

⁹ La profession, qui représente aujourd'hui moins de 3 % des actifs et 1 % de la population totale, est passée de 3,8 millions d'actifs agricoles en 1970 à 760 000 en 2020, soit une division par 5 en 50 ans. (Sources : Les Greniers d'Abondance, rapport [Vers la résilience alimentaire](#), 2020, et The Shift Project, rapport [Pour une Agriculture bas carbone, résiliente et prospère](#), 2024)

¹⁰ Le modèle agro-industriel français occasionne de nombreux impacts négatifs (sociaux, environnementaux, sanitaires), ayant nécessité en 2021 19 milliards d'euros de dépense publique de réparation / compensation des dégradations causées, alors que dans le même temps, 48 milliards d'euros de mesures publiques d'aides et de soutien au système agricole et alimentaire ont essentiellement contribué - à hauteur de 80 % - à l'entretien dudit modèle ! Ainsi par exemple, on compte + 160 % de diabétiques en vingt ans, alors que l'obésité prend un virage épidémique, les agriculteurs présentent deux fois plus de risque de suicide que le reste de la population, on observe la disparition de 30 % des oiseaux des champs en quinze ans, 437 captages d'eau potable ont été abandonnés entre 2010 et 2021 en raison des nitrates et pesticides (Source : Secours Catholique - Caritas France, rapport [L'injuste prix de notre alimentation](#), 2024)

¹¹ « La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement respectueuses et durables, et leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. » (Source : Via Campesina, 1996)

¹² Le présent document se limite à un ensemble de propositions de transformation du système agricole et alimentaire. Il n'a pas vocation à en faire une description exhaustive de celui-ci, ni à détailler l'ensemble des chaînes qui le composent. Une vision systémique permet de comprendre que la production de denrées alimentaires est la résultante de l'imbrication de la production, de la transformation, de la distribution (qui implique stockage, logistique) et des lieux de consommation (et la gestion et la prévention des déchets). Voir Yuna CHIFFOLEAU, [Les systèmes alimentaires territoriaux : définitions et dynamiques](#) - INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). Voir Les Greniers d'Abondance, rapport [Qui veille au grain ?](#), 2022, pages 8 à 10.

¹³ « Un Commun désigne un espace institutionnel

- qui peut concerner une ressource, un lieu physique, un service
- et qui est institué par une pratique collective, autoorganisée démocratiquement
- afin de partager équitablement l'usage du lieu, de la ressource, entre les membres du collectif, ou à destination d'un public plus large. » (Christian Laval)

¹⁴ Le biorégionalisme est l'art d'habiter la Terre en respectant le vivant. C'est une approche politique, économique et culturelle, combinant les conceptions sociétales provenant du concept de territoire et les conceptions biogéographiques provenant de l'écologie du paysage. Il s'agit d'une démarche proactive visant à la formation d'une harmonie entre la culture humaine et l'environnement naturel, et qui met l'accent entre autres sur les petites échelles, la décentralisation et la réhabilitation du territoire. Le biorégionalisme est basé sur les spécificités écologiques de territoires baptisés biorégions.

¹⁵ « Une biorégion peut initialement être déterminée par le biais de la climatologie, de la géomorphologie, de la géographie animale et végétale, de l'histoire naturelle et d'autres sciences naturelles. Cependant, ce sont les gens qui y vivent, avec leur capacité à reconnaître les réalités du vivre in situ qui s'y pratique, qui peuvent le mieux définir les

limites d'une biorégion. » (Peter Berg et Raymond Dasmann) « Le premier critère à considérer, pour définir une biorégion, c'est le bassin-versant – c'est-à-dire le territoire d'un fleuve. C'est sur la base de ce bassin fluvial que vont être discutés les nombreux autres critères à la fois « naturels » et « culturels » pris en compte pour le dessin biorégional. » (Allen Van Newkirk)

¹⁶ [Vers des Caisses de Redirection Écologique](#), Alter Kapitae, 2025

¹⁷ Voir [Définitions](#)

¹⁸ Source : Solagro, rapport [Scénario Afterres 2050](#), 2016

¹⁹ Réseau national des PAT. Les PAT sont reconnus par le Ministère de l'Agriculture. Ils ont vocation à développer l'autonomie alimentaire du territoire, développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental, permettre l'accessibilité à tous à une alimentation saine et durable, maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité, contribuer à une filière équitable.

²⁰ Voir notamment le [Cercle des Comptables Environnementaux & Sociaux](#), à propos de la comptabilité CARE et de la comptabilité écosystème centrée

²¹ Voir notamment le [Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation](#)

²² Voir notamment [La Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable \(MEAD\)](#) de Mouans-Sartoux

²³ Voir notamment : "La ville stationnaire, Comment mettre fin à l'étalement urbain ?" Philippe BIHOUIX, Sophie JEANTET, Clémence DE SELVA, éd. Actes sud, 2022

²⁴ Voir notamment l'[Atelier Paysan](#)

²⁵ Voir notamment l'association [A4 - Association d'Accueil en Agriculture et Artisanat](#)

²⁶ Voir notamment : "La Dette au XXI^e siècle. Comment s'en libérer" de Nicolas Dufrêne, éd. Odile Jacob, 2023, et "Le pouvoir de la monnaie" de Jézabel Couppey-Soubeyran, Pierre Delandre, Augustin Sersiron, éd. Les liens qui libèrent, 2024

²⁷ Voir notamment le rapport ["Actifs fossiles, les nouveaux subprimes ? Quand financer la crise climatique peut mener à la crise financière"](#), Institut Rousseau, 2021